



## Publicité sans mandat de vente

Par **Lullay**, le 11/12/2020 à 08:45

Bonjour,

J'ai vu une maison que je vends sur le site d'un conseiller immobilier alors qu'il n'a pas de mandat avec la propriétaire. Je suis conseillère chez une grande enseigne et nous ne pouvons pas faire de publicité sans mandat. Je pense que sa stratégie est de contacter la propriétaire dès qu'il aura trouver une personne intéressée. Est-ce bien légal ?

Cordialement.

Par **Visiteur**, le 11/12/2020 à 11:09

Bonjour

[quote]

J'ai vu une maison que je vends

[/quote]

En vertu de quoi vendez vous ce bien?

Vous ne pouvez pas vendre une maison qui ne vous appartient pas, où pour laquelle vous ne disposez d'aucun mandat...

Par **nihilscio**, le 11/12/2020 à 12:39

Bonjour,

Faire de la publicité pour un bien sans mandat du propriétaire, c'est faire de la publicité mensongère et de la concurrence déloyale envers les autres professionnels qui respectent les règles. Vous pouvez signaler le fait à la DGCCRF.

Par **morobar**, le 11/12/2020 à 16:39

Bonjour,

Attention à la monde des accords inter-agences.

Vous mandatez une agence et vous apprenez qu'en fait il existe un réseau local dont les membres pourront commercialiser la vente.

C'est ainsi que j'ai choisi une agence plutôt qu'une autre, et c'est pourtant cette dernière qui a été la plus efficace et qui a trouvé/sélectionné l'acquéreur.

Je n'ai pas cherché plus loin, mais je me souviens qu'un chapitre du mandat EXCLUSIF, relu après-coup, comportait une telle disposition.